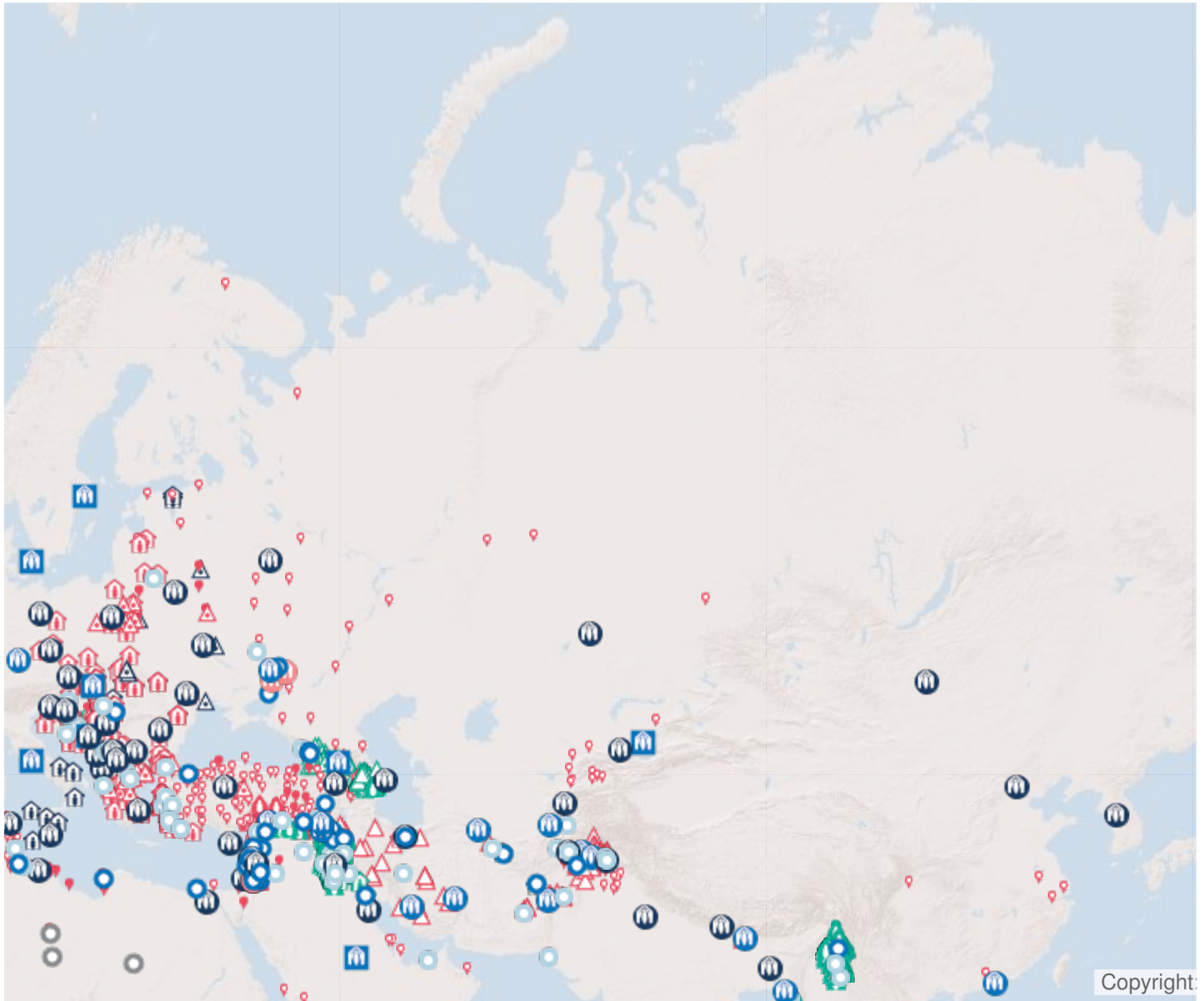


Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

Opération: Fédération de Russie



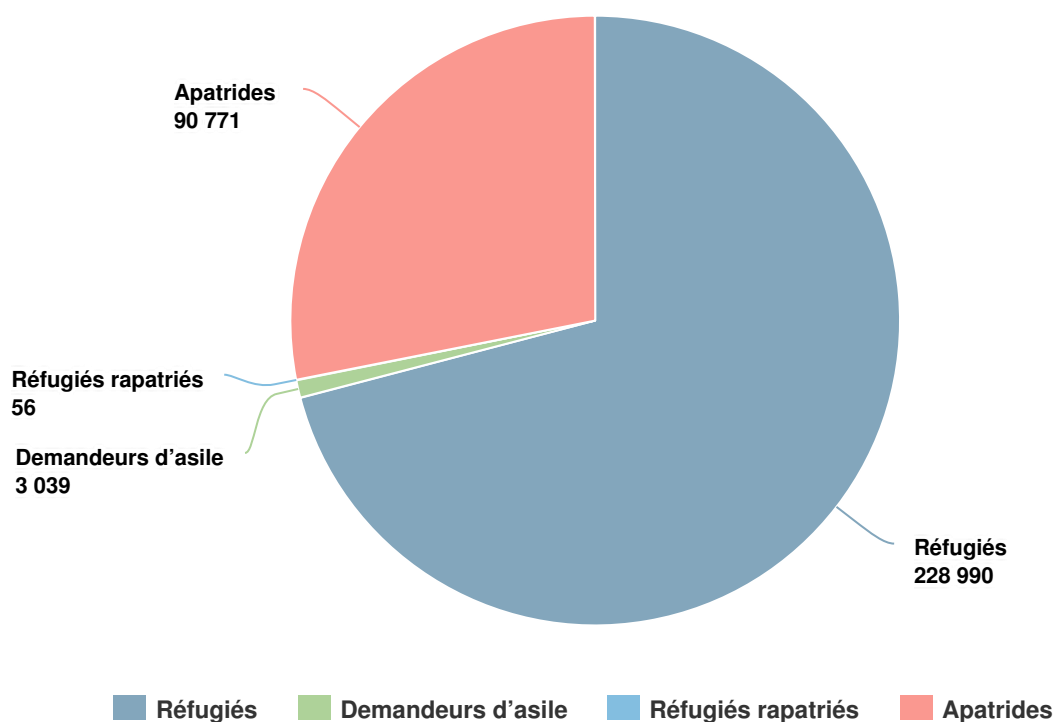
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **23%** EN **2016**

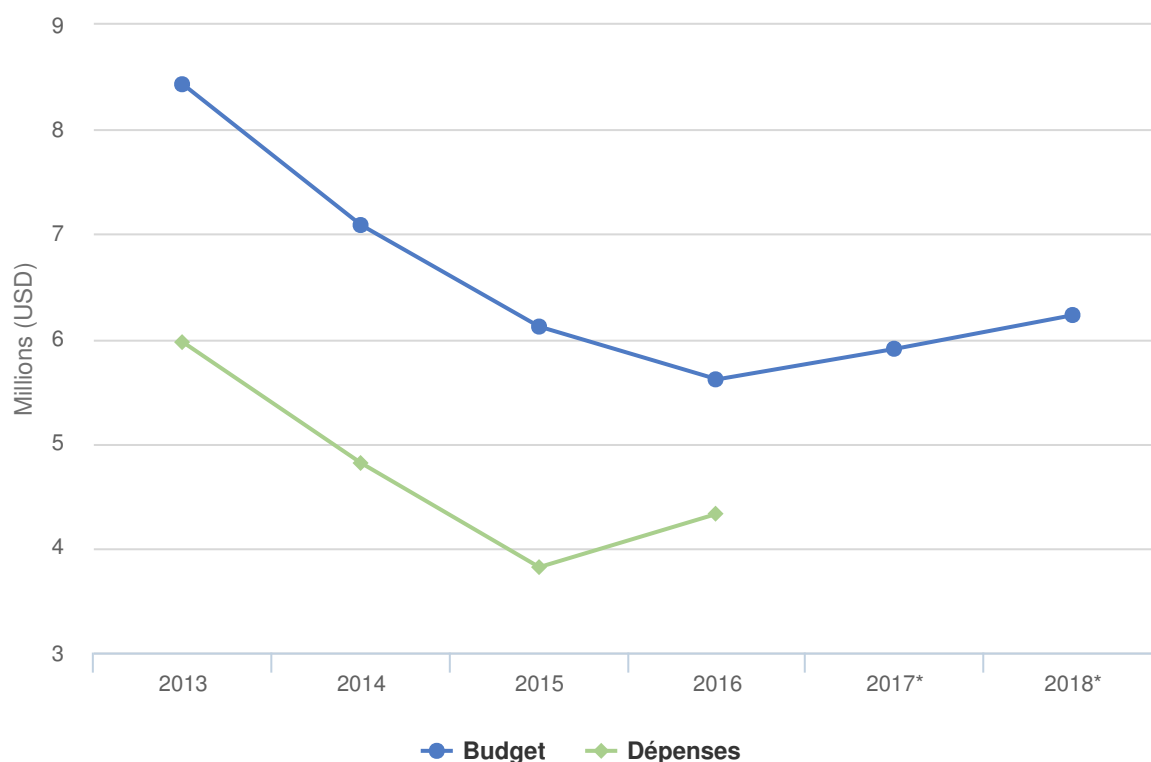
2016 322,856

2015 418,411

2014 354,450



Budgets et Dépenses - Fédération de Russie



Plan Overview

Chiffres clés :

- 100% des cas de refoulement potentiel seront empêchés
- 100% des demandeurs d'asile auront accès aux procédures de détermination du statut de réfugié
- 90% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux services nationaux de santé primaire
- 11 500 réfugiés et demandeurs d'asile et 4 000 apatrides bénéficieront d'une assistance juridique
- 300 agents gouvernementaux seront formés aux procédures de détermination du statut de réfugié

Environnement opérationnel

Depuis l'éclatement du conflit dans le sud-est de l'Ukraine en avril 2014 et mi-février 2017, plus d'un million d'Ukrainiens ont sollicité l'asile ou d'autres formes de séjour légal dans la Fédération de Russie. Le Gouvernement continue de diriger la réponse opérationnelle face aux besoins des personnes qui arrivent d'Ukraine.

Les demandeurs d'asile nouvellement arrivés en provenance d'autres pays que l'Ukraine sont parfois confrontés à des difficultés pour accéder au territoire et aux procédures d'asile. Ils subissent aussi de plus longues périodes d'attente et sont exposés aux risques liés à l'absence de documents, en particulier l'expulsion et la détention.

Alors que l'intégration locale est généralement une option proposée aux réfugiés ukrainiens, elle demeure problématique pour d'autres groupes de population du fait de l'absence de programmes gouvernementaux destinés à aider les réfugiés dans les domaines de l'hébergement, de l'emploi et de la langue. Ces derniers sont également confrontés à des obstacles juridiques/bureaucratiques importants et à des actes de xénophobie.

L'accès à l'éducation reste difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile car ils ne disposent pas des documents nécessaires pour s'inscrire dans les écoles publiques.

Le HCR continuera de coopérer avec les autorités pour améliorer l'accès à la procédure nationale de détermination du statut de réfugié et la qualité de cette procédure, ainsi que pour promouvoir les opportunités d'intégration des réfugiés reconnus et des titulaires d'un asile temporaire. Le HCR fournit une aide et des conseils juridiques individuels par le biais d'organisations partenaires et soutient des cas individuels devant les juridictions nationales et, dans certains cas, auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, l'organisation poursuit la réinstallation des réfugiés, qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas trouver de protection ni parvenir à une intégration dans la Fédération de Russie.

En vertu de la loi, les demandeurs d'asile, les titulaires d'un asile temporaire et les réfugiés en Fédération de Russie ont droit à des soins médicaux gratuits. Cependant, par le biais de ses partenaires, le HCR fournit également une assistance aux demandeurs d'asile confrontés à des difficultés pour accéder à leur droit ou qui souffrent de problèmes de santé graves non couverts par l'assurance obligatoire.

Le nombre d'apatrides dans le pays est en diminution progressive grâce à plusieurs modifications législatives. Le problème n'est toutefois pas encore totalement résolu et, selon les estimations, la population apatride s'élève à plus de 70 000 personnes. Le HCR continue de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et d'offrir, par le biais d'organisations partenaires, une assistance juridique aux personnes qui cherchent à régulariser leur statut. Il se tient prêt à fournir un soutien au gouvernement si besoin.

Priorités clés

En 2018, le HCR mettra l'accent sur :

- La promotion de l'accès sans entraves au territoire pour les demandeurs d'asile, notamment par la mise en place d'une coopération avec le service des garde-frontières ;
 - La coopération avec le personnel du service des migrations pour améliorer les conditions d'accueil et les centres d'hébergement temporaire ;
 - Le renforcement des capacités des agents gouvernementaux pour assurer l'accès à des procédures de détermination du statut de réfugié de qualité et à des documents individuels ;
 - Le renforcement des capacités des partenaires pour fournir des services juridiques de qualité aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux apatrides ;
 - Le soutien au Gouvernement pour élaborer des programmes d'intégration pour les réfugiés reconnus et les titulaires d'un statut d'asile temporaire, et le plaidoyer en faveur de la suppression des obstacles juridiques et pratiques à l'intégration ;
 - La promotion de l'adhésion aux instruments internationaux, ainsi que l'élaboration de textes législatifs afin de réduire et de prévenir encore davantage l'apatridie ;
 - La coopération avec les autorités pour faciliter les procédures de naturalisation pour les réfugiés et les apatrides, ainsi que leur accès aux services sociaux.
-